

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
29/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 25

votants 27

OBJET

PERISCOLAIRE
Avenant à la convention
d'objectifs et financements
avec la CAF de la Somme.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents : M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, Mme RAIMBEAUX, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON--CORDE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme BILLION ayant donné pouvoir à Mme AUGUSTE
M. ACCART ayant donné pouvoir à M. CANDRE

Secrétaires de séance :

Mme SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 10

OBJET : PERISCOLAIRE – Convention d’objectifs et de financement avec la CAF de la Somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

La caisse d’Allocations Familiales de la Somme modifie son dispositif d’aide à la structure mis en place pour les collectivités accueillant des enfants de familles dont le quotient familial est situé entre 0 et 900 € et ses modalités de recueil de données,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 02 mars 1982,

VU les projets d’avenant joint,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Maire est autorisé à signer l’avenant à la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Somme.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ

Les secrétaires,

